



LA PERCEPTION ET LA GESTION DU RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR

ARTISANAT DU BTP – ENQUÊTE NATIONALE - 2024

OPPBTP

CAPEB
L'Artisanat du Bâtiment

CNATP
LES ENTREPRISES DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PAYSAGE

IRISST
L'EXPERT SANTÉ-SÉCURITÉ
BY CAPEB & CNATP

SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE

RESPONSABLE DE L'ÉTUDE

L'IRIS-ST (Institut de Recherche et d'Innovation sur la Santé et la Sécurité au Travail) est un organisme dédié aux questions de santé et de sécurité des artisans du BTP et du Paysage. À ce titre, l'IRIS-ST développe et met à disposition des entreprises artisanales des solutions et des outils adaptés et innovants pour la prévention des risques professionnels.

Pour en savoir plus : www.iris-st.org

PARTENAIRE DE L'ENQUÊTE

L'OPPBT (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics) est l'organisme de la branche du BTP en matière de prévention, santé, sécurité et amélioration des conditions de travail. Ses missions sont de conseiller, former et informer les entreprises du BTP.

Pour en savoir plus : www.preventionbtp.fr

PARTIES PRENANTES

La CAPEB (Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment) est représentative de l'ensemble des entreprises du Bâtiment et notamment des entreprises artisanales.

Pour en savoir plus : www.capeb.fr

La CNATP (Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics et du Paysage) défend les intérêts et promeut les entreprises artisanales des Travaux publics et du Paysage.

Pour en savoir plus : www.cnatp.org

OBJECTIFS DE L'ENQUÊTE

Engagé depuis de nombreuses années pour la prévention des risques dans les entreprises artisanales du BTP, l'IRIS-ST, en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBT, a mené une enquête nationale afin de mieux connaître les perceptions, les pratiques et les attentes vis à vis du risque de chute de hauteur dans l'artisanat du BTP. Cette étude s'inscrit dans le cadre de la campagne nationale de l'OPPBT sur les chutes de hauteur.

Cette enquête a comptabilisé 484 répondants.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ENQUÊTE

- > D'après les chefs d'entreprise, la perception de leurs salariés, vis à vis du risque de chute de hauteur, varie en fonction du type de chantier.
- > Les artisans se sentent plus à l'aise dans leur travail lorsqu'ils disposent d'équipements de protection appropriés.
- > Pour assurer la gestion du risque de chute de hauteur, les entreprises artisanales ont besoin :
 - 1) D'aides financières
 - 2) D'accompagnement conseil terrain / de kits de communication par métier
 - 3) De supports de prévention vidéo

LES PISTES DE RÉFLEXION

- > Sensibiliser les entreprises artisanales sur l'importance de privilégier l'achat d'équipement de protection collective plutôt qu'individuelle.

Cette sensibilisation peut être renforcée par un rappel des aides financières disponibles pour les entreprises artisanales.

- > Poursuivre l'accompagnement des entreprises artisanales en ce qui concerne la traçabilité des vérifications périodiques

L'étude révèle que près de 50 % des répondants effectuent des vérifications périodiques, mais seulement 40 % assurent une traçabilité écrite. Pour garantir la conformité des équipements il est essentiel d'encourager la consignation systématique des vérifications et de porter à la connaissance des entreprises les outils existants, tels que l'application Check Chantier, les trames de vérification proposées par l'IRIS-ST.

- > Poursuivre la promotion des outils existants de sensibilisation.

Actuellement, seulement 19 % des répondants utilisent les outils de sensibilisation, ce qui laisse une marge de progression pour augmenter leur visibilité et leur utilisation.

Dans le cadre de la campagne sur les chutes de hauteur, l'OPPBT a créé un kit d'animation regroupant l'ensemble des outils disponibles sur cette thématique. Ce support constitue une première mise en lumière des outils dans leur globalité.

Il est essentiel de sensibiliser les artisans en ayant une approche métier adaptée pour renforcer la prévention du risque de chute de hauteur.

MÉTHODE

Méthodologie

L'objectif de l'étude consiste à connaître les perceptions, les pratiques et les attentes vis-à-vis du risque de chute de hauteur.

Seuls les questionnaires complétés dans leur intégralité ont été conservés pour l'analyse des résultats. Les résultats présentés sont calculés sur la base du nombre de répondants.



CIBLE

Entreprises artisanales du BTP, employant de 1 à 19 salariés et n'employant pas de salariés, adhérentes à la CAPEB ou la CNATP. Excluant les activités de menuisier et plombier-chauffagiste.



PÉRIMÈTRE

France entière



MODE DE PASSATION

Enquête en ligne via mailing



PÉRIODE

Juin 2024

Une cible spécifique

Toute entreprise artisanale doit être inscrite au Répertoire des Métiers. En général, les sources statistiques ne permettent pas de distinguer les entreprises selon qu'elles soient inscrites ou non au Répertoire des Métiers. Ainsi, afin de délimiter le champ de l'étude, le critère « taille de l'entreprise » a été défini. La fourchette de 0 à 19 salariés a ainsi été retenue.

LES ENTREPRISES ARTISANALES DU BTP

Avec 634 971 entreprises, 692 224 salariés et 61 254 apprentis, les entreprises artisanales du bâtiment occupent une place privilégiée dans l'économie française. Les entreprises de moins de 20 salariés représentent 99 % des entreprises du bâtiment ainsi qu'un chiffre d'affaires annuel de plus de 87 milliards d'euros. * Le bâtiment est marqué par une grande diversité de métiers (gros œuvre, second œuvre...), des situations de travail variées et souvent éphémères (localisation, donneur d'ordre, typologie de travaux...) et un environnement économique, réglementaire et normatif en perpétuelle évolution.

*chiffres clés 2023 Capeb (pour l'année 2021)

LES CHEFS D'ENTREPRISE ARTISANALE DU BTP

Les chefs d'entreprise artisanales ont de nombreux rôles à jouer. En plus d'être gestionnaire, manager, s'occuper de l'administratif, être à la production sur le chantier ou dans l'atelier, ils doivent être attentifs à l'environnement au sein duquel ils évoluent (évolutions techniques, normatives, réglementaires, ...) et être en recherche constante de nouveaux marchés pour assurer le maintien et le développement de leur entreprise.

484

RÉPONDANTS

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCHANTILLON

TAILLE DE L'ENTREPRISE

Nb de salariés	Nb	%
Aucun salarié	134	28%
1 à 5 salariés	220	45%
6 à 9 salariés	71	15%
10 à 19 salariés	41	8%
20 salariés et plus	18	4%
Total général	484	100%

STATUT DU RÉPONDANT

Statut	Nb	%
Chef d'entreprise	447	92,4%
Conjoint(e) d'artisan	16	3,3%
Autre	21	4,3%
Total général	484	100%

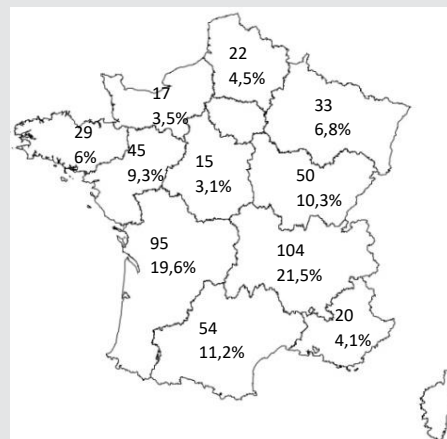
ÂGE DU REPODANT

Age	Nb	%
Moins de 31 ans	13	3%
Entre 31 et 40 ans	98	20%
Entre 41 et 50 ans	159	33%
Entre 51 et 60 ans	178	37%
Plus de 60 ans	36	7%
Total général	484	100 %

ACTIVITÉ DE L'ENTREPRISE

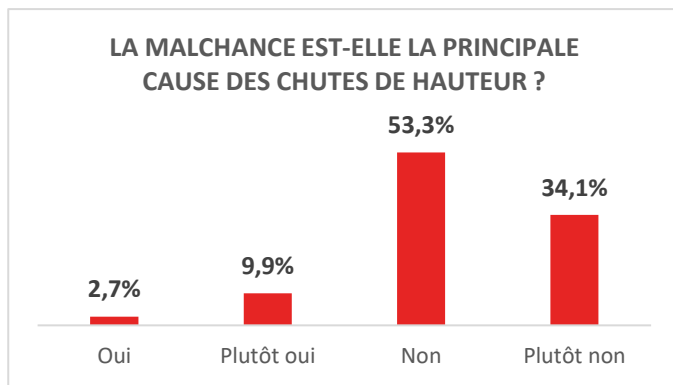
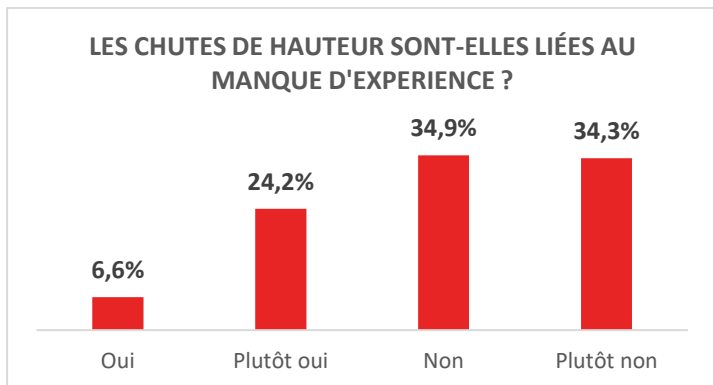
Activité(s)	Nb	%
Charpente	59	12,2%
Couverture	90	18,6%
Électricité	108	22,3%
Maçonnerie	94	19,4%
Paysage	13	2,7%
Peinture-revêtements	51	10,5%
Plâtre et isolation	29	6%
Serrurerie métallerie	13	2,7%
Travaux publics	14	2,9%
Vitrierie-miroiterie	6	1,2%
Total général	484	100%

RÉPARTITION GEOGRAPHIQUE



LES CHUTES DE HAUTEUR EN ENTREPRISE

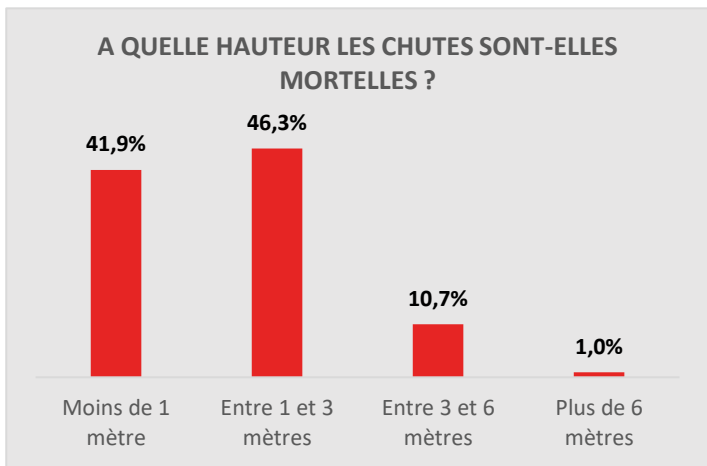
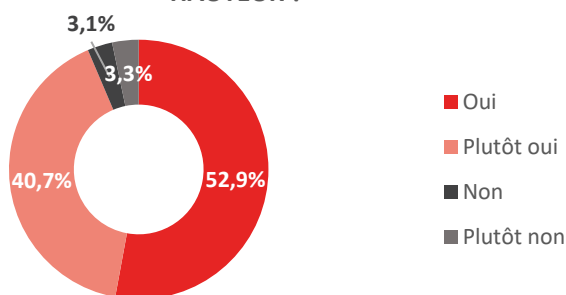
La perception du risque de chute de hauteur en fonction des répondants



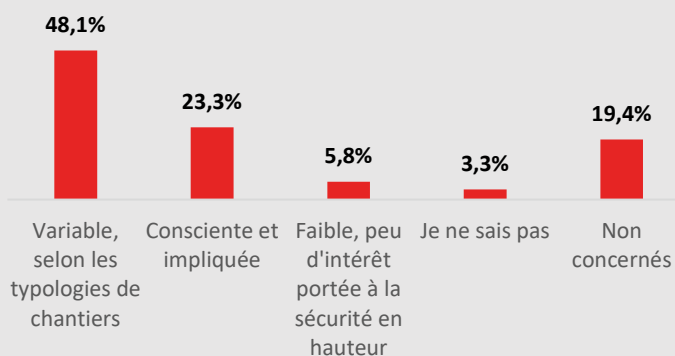
Les répondants attribuent à 30,8% les chutes de hauteur à un manque d'expérience plutôt qu'à la malchance (12,6%) et ce quel que soit l'âge ou la profession des répondants.

Une grande majorité des répondants soit 93,6 %, s'accordent presque unanimement sur l'importance de maintenir une bonne condition physique pour prévenir les accidents liés aux chutes de hauteur.

FAUT IL MAINTENIR UNE CONDITION PHYSIQUE POUR PREVENIR LES ACCIDENTS DE CHUTES DE HAUTEUR ?

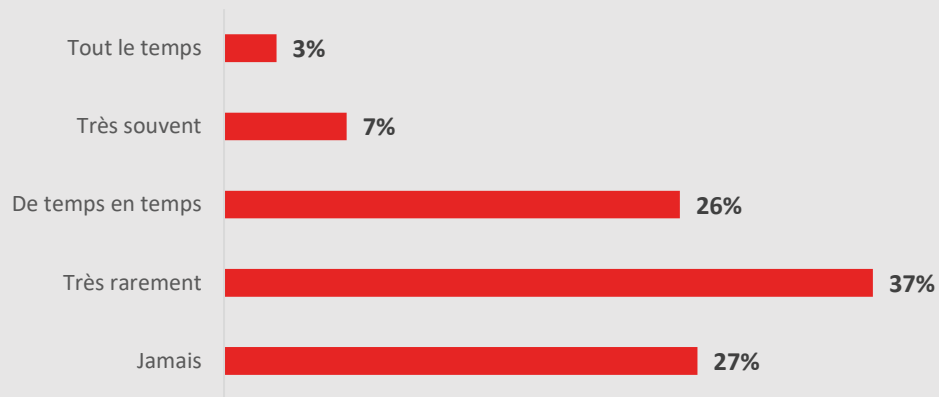


COMMENT LES ARTISANS ÉVALUENT LA PERCEPTION DE LEURS EMPLOYÉS QUANT À L'IMPORTANCE DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL EN HAUTEUR ?



Les chefs d'entreprise estiment que globalement leurs salariés ont une perception et une conscience du risque de chute. Toutefois 48,1 %, estiment que la perception de la sécurité lors des travaux en hauteur varie selon les différents types de chantiers. Ce résultat met en évidence la complexité de la gestion de la sécurité lors de travaux en hauteur et indique que les mesures de sécurité ne peuvent pas être uniformes mais doivent être adaptées à la spécificité de chaque chantier.

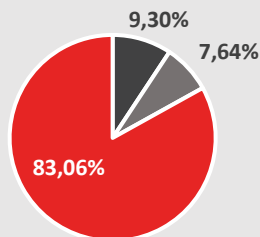
EN CAS D'URGENCES, IMPRÉVUS, RETARDS, DEMANDES PRESSANTES... VOUS ARRIVE-T-IL DE TRAVAILLER SANS ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ ?



Lors de cette enquête, les répondants ont été interrogés sur leur gestion des urgences et des imprévus sur le chantier. L'objectif était de déterminer si, face à ce genre d'événements, ils étaient amenés à délaier l'utilisation des équipements de sécurité. Seulement 27 % des répondants ne s'exposent jamais sans leur équipement de sécurité, et 37 % le font très rarement.

L'impact des équipements de protection sur le confort de travail

IMPACT DES PROTECTIONS CONTRE LES CHUTES SUR LE CONFORT AU TRAVAIL



- Je ne vois aucune différence lorsque je travaille avec des équipements de protections
- Je suis moins à l'aise lorsque je travaille avec des équipements de protections
- Je suis plus à l'aise lorsque je travaille avec des équipements protections



49%

DES REpondants ont déjà été confrontés à des chutes de hauteur, que ce soit directement ou par l'intermédiaire d'un collègue dans leur entreprise.

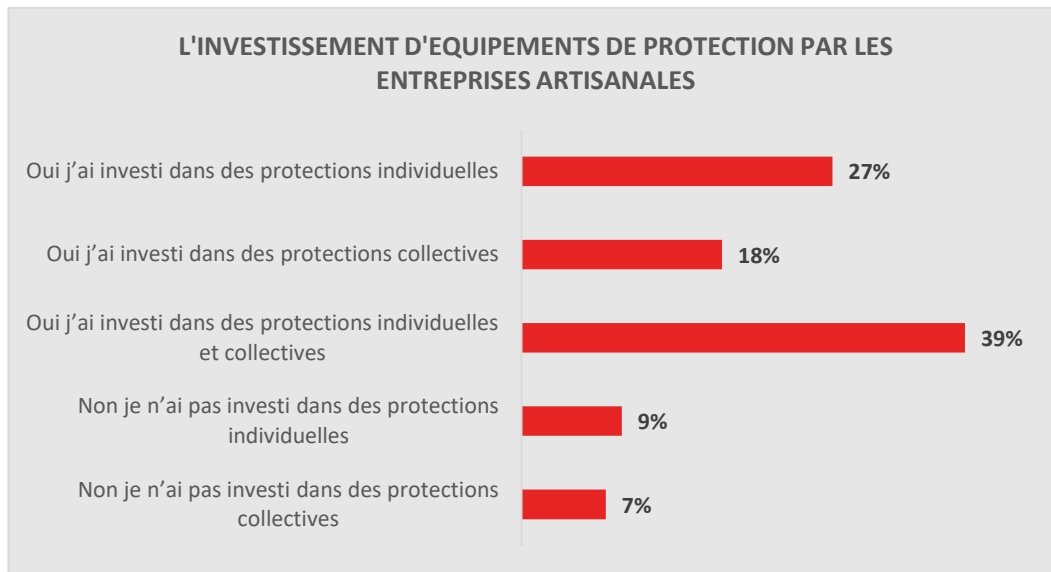


24%

DES REpondants connaissent un collègue qui a eu une chute de hauteur.

LA GESTION DU RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR

Investir dans des équipements de protection



L'analyse des données sur le type d'équipement de protection choisi en fonction de la taille de l'entreprise révèle un investissement nettement plus élevé dans les équipements de protection collective par les entreprises de 1 à 5 salariés (66 % des 220 répondants ayant 1 à 5 salariés) comparativement aux entreprises sans salarié (20 % des 134 répondants sans salarié).

Cette différence significative peut s'expliquer par le fait que dès lors que les entreprises emploient au moins un salarié, elles sont soumises à des obligations réglementaires plus strictes en matière de santé sécurité au travail. De plus, dans l'artisanat du bâtiment et du paysage, la proximité entre le chef d'entreprise et les salariés renforce le souci de la sécurité des salariés, les artisans étant souvent directement impliqués dans le bien-être de leurs salariés. En revanche, les travailleurs indépendants peuvent percevoir le risque comme moins important pour eux-mêmes.

Il est essentiel de rappeler que des aides financières spécifiques sont disponibles pour les travailleurs indépendants afin de les encourager à investir dans des équipements de protection et ainsi améliorer leur sécurité. De plus, il est important de souligner aux entreprises employant des salariés qu'elles doivent privilégier les protections collectives par rapport aux protections individuelles.

La gestion des équipements de protection

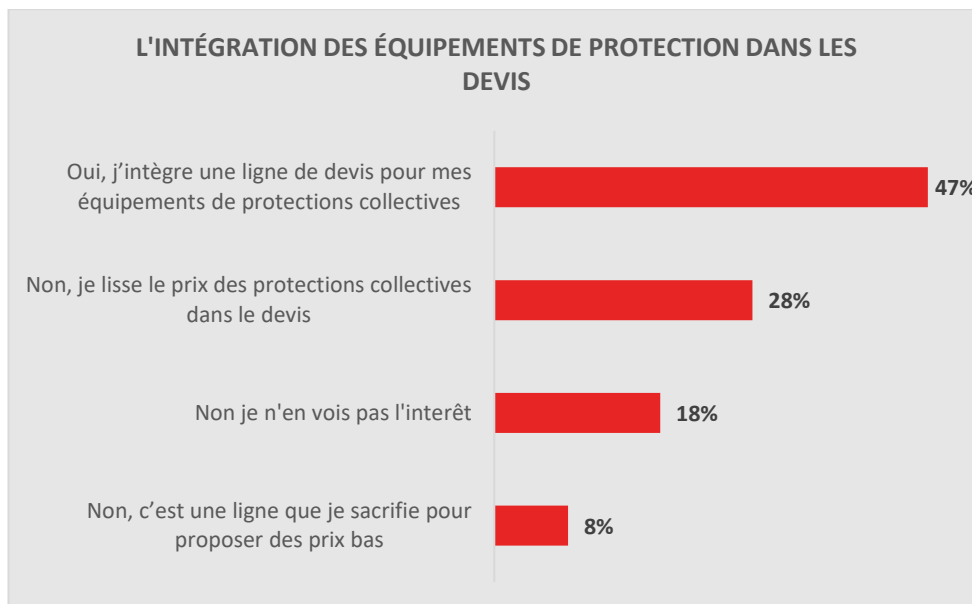
 **51,9%**

DES REpondants REALISENT LES VERIFICATIONS PERIODIQUES DE LEURS EQUIPEMENTS DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES.

 **39,4%**

DES REpondants RENSEIGNENT LEUR VERIFICATIONS PERIODIQUES DANS UN DOCUMENT.

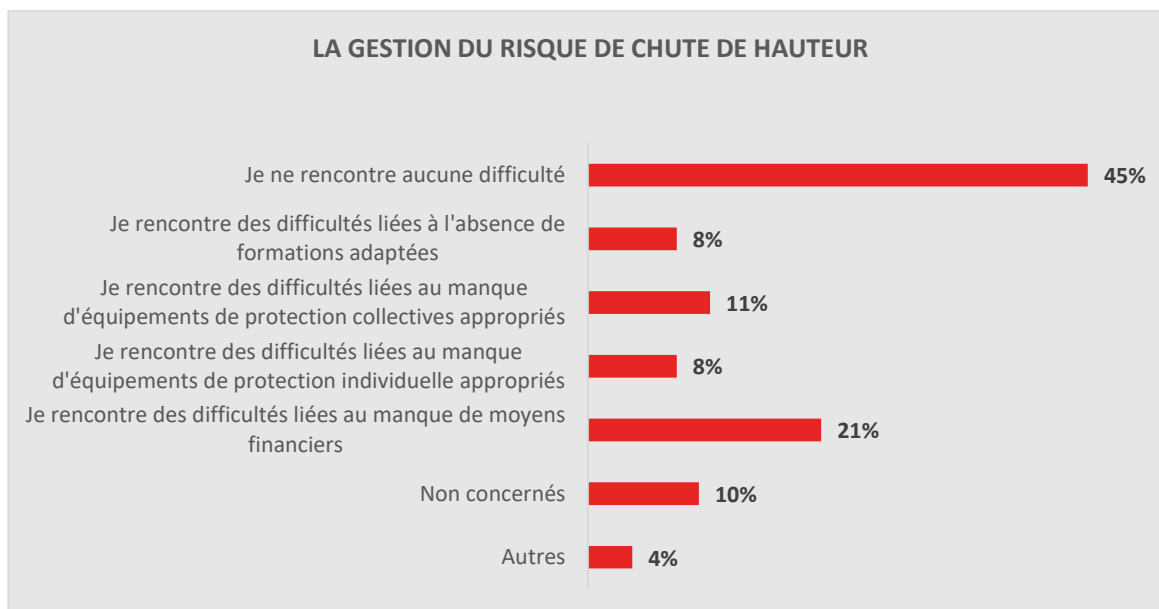
Seulement la moitié des répondants (51,9%) réalisent la vérification périodique de leur équipement de protection contre les chutes de hauteur, et seulement 39,4 % consignent ces vérifications dans un document. Il est donc essentiel de continuer à sensibiliser sur le caractère obligatoire des vérifications périodiques, mais aussi sur l'importance de consigner ces vérifications. Cela permet non seulement de garantir une traçabilité efficace, mais aussi d'être en conformité en cas de contrôle.



La majorité des répondants (47 %) intègrent une ligne spécifique dans leurs devis pour les équipements de protection collective, ce qui montre une transparence dans la présentation des coûts liés à ces équipements. Cependant, 28 % des répondants choisissent de lisser le coût des protections collectives dans d'autres lignes budgétaires. Il est possible que cette stratégie vise à éviter que le client ne demande la suppression de cette ligne pour réaliser des économies.

En lien avec cette problématique et dans le cadre de la campagne des chutes de hauteur de l'OPPBTB, un outil pour convaincre les clients d'investir dans la sécurité a été mis en ligne sur le site de [préventionBTP](#).

Les difficultés ressenties par les entreprises artisanales



45 % des répondants ne rencontrent aucune difficulté à gérer le risque de chute de hauteur. Il s'agit d'un chiffre encourageant, bien qu'il y ait encore une marge de progression.

Certaines entreprises font face à des difficultés, notamment en raison d'un manque de moyens financiers (21 %). Comme mentionné dans la partie *investir dans des équipements* ce chiffre souligne la nécessité de d'avantage informer les artisans sur l'existence d'aides financières dédiées aux petites entreprises (TPE).

En ce qui concerne les équipements de protection individuelle et collective, 19 % des répondants signalent des difficultés liées au manque d'équipements appropriés. Il est important de rappeler qu'il est essentiel d'associer les salariés lors de l'achat des équipements de protection.

LES BESOINS DES ARTISANS

Des supports pour aider les artisans dans la gestion des risques



19%

DES REpondANTS UTILISENT DES OUTILS DE SENSIBILISATION SUR LES TRAVAUX EN HAUTEUR (VIDEOS, AFFICHES).



42%

DES REpondANTS ESTIMENT AVOIR BESOIN D'OUTILS SUPPLEMENTAIRES POUR AMELIORER LA PREVENTION DU RISQUE DE CHUTE DE HAUTEUR.

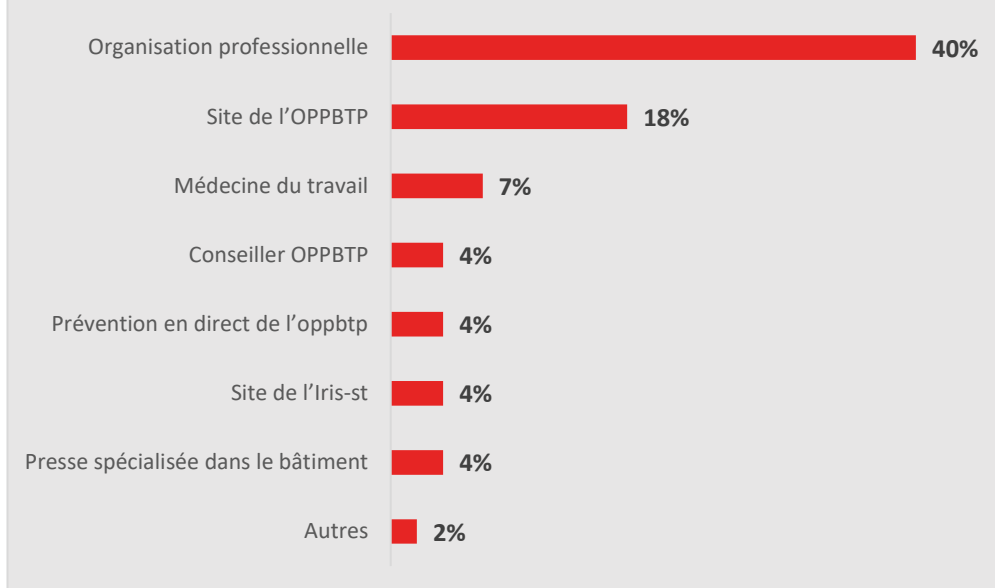
Seulement 19 % des répondants utilisent des outils de sensibilisation traitant les risques de chutes de hauteur. Néanmoins, 42 % des répondants jugent avoir besoin d'outils supplémentaires. Il est donc essentiel de porter à connaissance tous les outils déjà disponibles afin de maximiser leur utilisation et d'améliorer la prévention des risques.

Lorsque nous interrogeons les répondants sur le type d'outils dont ils ont besoin, voici les retours que nous obtenons :

- 1) Des aides financières
- 2) Un accompagnement conseil terrain / des kits de communication par métier
- 3) Des supports de prévention vidéo



LES ORGANISMES SOLLICITÉS PAR LES ENTREPRISES ARTISANALES



Les résultats de l'étude montrent que les répondants sollicitent les organisations professionnelles et le site de l'OPPBTB pour toutes les questions relatives au risque de chute de hauteur. L'étude met en évidence le rôle important que jouent les organisations professionnelles dans la transmission d'information concernant la prévention des risques. En effet, elles se révèlent être des interlocuteurs essentiels pour les entreprises lorsqu'il s'agit de poser des questions ou de répondre à des besoins spécifiques.

A noter que les répondants ont été sollicités via le réseau de la CAPEB et de la CNATP ce qui explique le chiffre important concernant la sollicitation des organisations professionnelles.